

Vérification des EPI - Travaux en hauteur

VERIFEPI

Cette formation a pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière de vérification des EPI de classe contre les chutes de hauteur.

Présentiel - Synchrone

Les EPI contre les chutes de hauteur font partie des équipements dont le contrôle périodique est obligatoire : Arrêté du 19 Mars 1993, art.1&2. Art. R4323-99 à 107 du Code du Travail.

« Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées, appartenant ou non à l'entreprise, dont la liste est tenue à la disposition de l'Inspecteur du Travail.

L'employeur doit ensuite formaliser leur habilitation à effectuer les contrôles périodiques des EPI de l'entreprise ; le nom du vérificateur devant être mentionné et tenu à disposition des organismes de contrôle habilités des services de l'État.

Objectifs

- Permettre à chaque participant d'appréhender le contrôle des EPI dans ses dimensions réglementaires, techniques et administratives.
- Savoir élaborer et gérer un Registre de Sécurité.
- Connaître l'ensemble des points de contrôle et les causes de mise au rebut de l'ensemble des EPI.

Les + métier

Il s'agit d'acquérir les minima, les fondamentaux du contrôle des EPI contre les chutes de hauteur. Nous mettons à disposition un formateur chevronné ainsi que l'ensemble du matériel collectif nécessaire aux ateliers pratiques (EPI réformés).

La salle de cours doit permettre la projection de supports audio-visuels (si formation *intra* chez le client).



Public Visé

Toute personne ayant en charge la gestion et la responsabilité des EPI contre les chutes de hauteur au sein de son entreprise (magasiniers, gérants, responsables QSE etc...)



Pré Requis

Etre majeur, savoir lire et écrire.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

1. Connaissance de la législation en vigueur sur la vérification des EPI de Classe III
2. Réalisation d'un registre de sécurité interne
3. Connaissance du formalisme lié au rapport de vérification
4. Connaissance des points de contrôles des différentes catégories d'EPI contre les chutes de hauteur

Parcours pédagogique

Vidéo-projection de diapositives sur le contexte réglementaire

Identification et points de contrôle des EPI à l'aide d'un ensemble de matériel de démonstration,

Elaboration et rédaction d'un fichier de gestion des EPI - Registre de Sécurité - Tableur Excel,

Validation des acquis de la journée sur la base d'une attestation de formation positive lié à des exercices pratiques et un QCM sur la théorie.

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique à l'aide de supports audio-visuels ;
- Travaux pratiques et démonstrations ;
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun ;
- Un fascicule de cours spécifique est remis en début de formation ;

Moyens pédagogiques

Chaque stagiaire recevra durant la formation

- un fascicule de cours
- un lot de matériel defectueux à vérifier et à déterminer les causes de mise au rebut

Modalités de suivi

Evaluation théorique sous forme de QCM

Qualification Intervenant·e·s

Formateur expert dans la gestion des EPI en entreprise

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation du candidat a été effectuée suivant la méthode du contrôle continu basée sur la pratique tout au long de la journée ainsi qu'un QCM de validation finale.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de garantir l'accessibilité de nos formations, toute personne en situation de handicap ou rencontrant une problématique spécifique (moteur, sensoriel, visuel, auditif, psychique, cognitif, mental, de santé, autre) est invitée à contacter notre référent handicap, au 05 65 69 62 64, afin d'envisager les adaptations nécessaires.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Cédric CAPONE
Responsable pédagogique

Tél. : 05.65.69.62.64
Mail : contact@hauteur-securite.fr